



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-67

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021

Conseillers en exercice	29		
Conseillers présents	23	Pour	27
Quorum	15	Contre	
Conseillers représentés	4	L'an 2021, le 17 novembre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	09/XI/2021		
Date d'affichage	09/XI/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Patrick BONNIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire		Nathalie MAVIEL
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

22 NOV. 2021

N° 2021-67

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 18 novembre 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 21 OCTOBRE 2021**

L'an 2021, le 20 octobre à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Croignon sous la présidence de Christian Soubie.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac		Hélène LE ROUX
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Jean-Antoine BISCAICHIPY
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		
Gérard SEBIE	Pompignac		Patrick BONNIER
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Croignon d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Patrick Bonnier en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1	<p>Délibération portant régularisation de titres anciens de 2007</p> <p>Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Viandon indique que la Trésorerie de Cenon demande à supprimer une créance de 5,4€ datant de 2007 et non pris en charge par ses services.</p>	2021-46
---	--	---------

	<p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	
2	<p>Délibération portant mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté de communes et des communes membres pour les travaux « voirie investissement 2022 »</p> <p>Le Président invite Alain Bargue, Vice-président en charge de la thématique à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue rappelle que le principe de groupement de commande en matière de voiries fonctionne correctement depuis de nombreuses années. Il indique que les communes souhaitant rejoindre le groupement devront rapidement délibérer en ce sens. Il précise que les communes s'engagent alors sur des besoins clairement définis (avec un part de tranches conditionnelles d'un tiers maximum par rapport à la tranche ferme) et à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise collectivement retenue.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur. Le Président précise qu'il propose qu'Alain Bargue représente la Communauté de communes au sein de l'instance d'animation du Groupement. Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Axelle Balguerie souhaiterait avoir des données factuelles sur l'impact réel d'un groupement de commandes. Elle s'interroge sur la réalité des économies d'échelles ainsi réalisées et fait part des doutes évoqués. Alain Bargue répond à Axelle Balguerie en indiquant que les écarts entre les estimations du maître d'œuvre réalisées à partir de données issues de marchés séparés sont généralement de l'ordre de 15 à 20% supérieures aux prix obtenus. Il précise que lorsqu'il a été possible de comparer des devis demandés par des communes et les prix de marché en groupement, les écarts sur les prix unitaires étaient significatifs. Axelle Balguerie rappelle qu'elle ne peut pas siéger dans le groupe de suivi de ce groupement puisqu'il n'y a qu'un élu par commune.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch indique que les 2 élus représentants la commune de Camarsac ne voteront pas en faveur de cette délibération.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération. (Abstentions : Mmes Allais, Balguerie et Sokolovitch ; M. Cazenabe)</p>	2021-47
3	<p>Délibération portant participation au Défi Foyers Alimentation</p> <p>Le Président invite Patrick Bonnier, Vice-président en charge de la thématique à présenter le projet de délibération.</p> <p>Patrick Bonnier fait état d'un dispositif national ayant pour objet d'accompagner des foyers dans un défi</p>	2021-48

	<p>pour mieux consommer et pour se tourner vers une alimentation saine et de qualité, sans pour autant dépenser plus.</p> <p>Le PETR a souhaité s'engager dans ce défi avec une cinquantaine de foyer qui seront encadrés par des relais locaux (comme les CCAS). Ce défi est subventionné à hauteur de 80% dans le cadre de Leader.</p> <p>Sur la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » les CCAS de Camarsac et de Carignan de Bordeaux sont équipés relais. Il est proposé que la Communauté de communes s'engage à hauteur des 20% restant à financer soit 1 000 €.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Axelle Balguerie s'interroge sur la représentativité des communes. Patrick Bonnier indique qu'il y a des familles de 5 communes. Le PETR a sélectionné les familles qui s'engagent réellement dans une démarche nouvelle et non celles déjà impliquée au quotidien. Il s'agit de créer des nouvelles vocations.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	
4	<p>Délibération portant tableau d'affectation définitive des subventions aux associations pour 2021</p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente en charge de la thématique à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel rappelle le principe de versement des subventions que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » accorde aux associations. Dans un 1^{er} temps des acomptes mensuels sont versés sur la base de la subvention N-1 ; puis dans un 2nd temps le conseil communautaire vote un montant définitif et les acomptes sont alors ajustés.</p> <p>Il est proposé de reconduire en 2020 le montant attribué en 2021. Cela induit un simple ajustement pour l'association Capucine dont la capacité d'accueil a été augmentée en septembre 2020. En application de la règle de calcul identique à l'ensemble des crèches, la subvention est valorisée de 18 944 € pour les 16 mois concernés.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	2021-49
5	<p>Délibération portant autorisation donnée au Département pour déposer des dossiers nécessaires à l'édification du collège</p>	2021-50

	<p>Le Président invite Christophe Viandon, conseiller départemental à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Viandon rappelle que le Département a engagé un plan ambitieux de rénovation et construction de collèges. Dans ce cadre, le département a prévu de construire un collège de 900 places sur les Coteaux. Christophe Viandon indique que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » rétrocédera une parcelle du Domaine de la Frayse à Fargues Saint Hilaire pour permettre cette implantation. Il précise que dans l'intervalle, il est nécessaire que la Communauté de communes autorise le Département à déposer divers dossiers nécessaires à l'édification du collège qui doit ouvrir ses portes en septembre 2024.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Axelle Balguerie demande quand commence le chantier. Bertrand Gautier indique que le PC sera déposé au printemps. Christophe Viandon précise que la CAO du conseil départemental se réunit cette semaine pour choisir rapidement le titulaire du marché.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	
6	<p>Délibération portant approbation des nouveaux statuts du SDEEG</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président et membre du Bureau du SDEEG, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier apporte des précisions sur les points concernés par la modification des statuts.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	2021-51
7	<p>Délibération portant mise en place par le SDEEG de la rédaction des actes authentiques en la forme administrative</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président et membre du Bureau du SDEEG à présenter le projet de délibération.</p>	2021-52

	<p>Bertrand Gautier indique que le SDEEG se propose d'accompagner les exécutifs des collectivités pour rédiger en forme administrative des actes authentiques en lieu et place des notaires. Il précise que cette démarche permet aux collectivités de gagner en réactivité à moindre coût tout en garantissant la plus grande sécurité juridique.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	
8	<p>Délibération portant approbation de la convention de projet urbain partenarial – Création d'équipements publics allée Capdevielle à Sallebœuf</p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel indique que la crèche communautaire à Sallebœuf est actuellement desservie par l'allée Capdevielle (domaine privé communal). Elle précise que cette allée doit basculer dans le domaine public communal puis être confiée à la Communauté de communes puisqu'elle dessert un équipement communautaire.</p> <p>Nathalie Maviel indique que la SCCV Hameau Capdevielle propose de cofinancer dans le cadre d'un PUP le revêtement de l'allée, les cheminements et la création de places de parking pour un usage partagé économe en utilisation des sols.</p> <p>Elle précise que le coût estimé des travaux est de 119 740 €TTC et que la participation de la SCCV est de 73 813 € TTC</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	2021-53
9	<p>Délibération portant qualification d'intérêt communautaire de l'allée Capdevielle à Sallebœuf</p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	2021-54

10	<p>Délibération portant mise en service de la petite benne de collecte des ordures ménagères du SEMOCTOM sur le chemin de Cougnot à Sallebœuf</p> <p>Le Président invite, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel fait part des difficultés de passage et de retournement des bennes classiques sur le chemin de Cougnot. Elle indique que le SEMOCTOM propose d'utiliser la petite benne pour desservir 21 foyers pour un coût supplémentaire de 2 677,20 € qui sera impacté sur la TEOM perçue auprès des contribuables de la commune concernée.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	2021-55										
11	<p>Délibération portant désignation de nouveaux délégués auprès du SEMOCTOM et d'Entre Deux Mers Tourisme</p> <p>Le Président fait part de la démission récente d'élus de Camarsac et de Croignon qui étaient aussi délégués pour la Communauté de communes. Il indique que le Bureau invite à procéder à leur remplacement par des élus des mêmes communes afin de conserver une représentativité. Ainsi, il est proposé :</p> <p>Hervé CAZENABE (Camarsac) et Philippe CAZE (Croignon) en tant que titulaires au SEMOCTOM Anne Charlotte DU TEIL (Camarsac) en tant que suppléante à Entre Deux Mers Tourisme</p> <p>Axelle Balguerrie s'étonne que l'assemblée ne sollicite pas des élus qui se présente régulièrement. Elle fait part de la candidature de M Le Bars et demande le vote à bulletin secret pour la désignation d'un titulaire au SEMOCTOM</p> <p>Il est procédé au vote des délégués pour le SEMOCTOM.</p> <table border="1" data-bbox="191 1512 1276 1680"> <tr> <td>Votants</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Exprimés</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>Hervé CAZENABE</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>Philippe CAZE</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Jean-Hervé LE BARS</td> <td>4</td> </tr> </table>	Votants	27	Exprimés	26	Hervé CAZENABE	26	Philippe CAZE	22	Jean-Hervé LE BARS	4	2021-56
Votants	27											
Exprimés	26											
Hervé CAZENABE	26											
Philippe CAZE	22											
Jean-Hervé LE BARS	4											
<p>Le Président déclare Hervé CAZENABE et Philippe CAZE élus en tant que délégués titulaires auprès du</p>												

	<p>SEMOCTOM.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour Entre Deux Mers Tourisme : - Anne Charlotte DU TEIL (Camarsac) en tant que suppléant de Marie Jeanne SOKOLOVITCH <p>Le Président fait un appel à candidatures</p> <p>Il est constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature. Le Président constate donc la désignation de Anne Charlotte DU TEIL en tant que déléguée suppléante à Entre Deux Mers Tourisme.</p>	
12	<p>Délibération portant sur l'appel à projet « Atlas de la biodiversité communale »</p> <p>Le Président invite Patrick Bonnier, Vice-président en charge de la thématique à présenter le projet de délibération.</p> <p>Patrick Bonnier indique qu'il propose de compléter le projet transmis avec la convocation afin de répondre dans le même objectif à l'appel à projet de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la Région. Ces appels à projets ont pour objectif de permettre de connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel.</p> <p>Il précise que l'Atlas est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire et qu'il est un outil d'aide à la décision des acteurs locaux.</p> <p>Patrick Bonnier précise que la démarche devra associer la population et rendre accessible les cartographies.</p> <p>Ces appels à projets sont engagés sur 2 ans (voir 3 ans)</p> <p>Patrick Bonnier présente les possibilités de financement par l'Office Français de la Biodiversité et du Conseil régional qui peuvent atteindre 80 % ; le reste à charge pour la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » serait alors de 12 K€ sur un budget de 60 K€ sur 2 ans.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.</p>	2021-57
13	<p>Délibération portant approbation du procès-verbal des séances du 8 juillet 2021</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire état de leur remarque sur les projets de procès-verbal transmis avec la convocation.</p>	2021-58 2021-59

	En l'absence de remarque, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.	
14	Relevé des décisions du Président de juillet à octobre 2021 Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil. Le Conseil en prend acte.	2021-60

Le Président indique que le conseil communautaire se réunira le 17 novembre à 19h à Bonnetan puis le 15 décembre.

La séance est levée à 19h50

Bordereau de signature

Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	18/11/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	18/11/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	19/11/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président